



**Normes de soins pour
les chiens gardés à
l'extérieur en Ontario -**
Exigences légales et
guide des meilleures
pratiques

Table of Contents

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Contexte | 4 |
| Législation sur la protection des animaux de l'Ontario et modèle d'application de la loi | 4 |
| Exceptions | 4 |
| Objectif et contexte | 5 |
| Application des Normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur et des Normes de soins pour les chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur | 6 |
| 1. Soins généraux pour les chiens gardés à l'extérieur | 7 |
| 1.1 Ombre et protection contre les éléments | 7 |
| 1.2 Récipients d'aliments et d'eau | 9 |
| 1.3 Nourriture | 10 |
| 1.4 Eau | 11 |
| 1.5 Examens de santé et du bien-être | 13 |
| 1.6 Toilettage et soins des ongles | 15 |
| 1.7 Hébergement des chiens malades ou blessés | 16 |
| 1.8 Quarantaine | 17 |
| 2. Abri | 18 |
| 3. Attaches de retenue | 21 |
| 3.1 Temps détaché | 24 |
| 4. Enclos d'habitation | 26 |
| 5. Aire d'attache et enclos d'habitation | 28 |
| Glossaires des termes | 30 |
| Annexes | 32 |
| Bibliographie | 33 |



Remerciements



Le présent document a grandement bénéficié des commentaires d'un groupe d'experts composé de vétérinaires, d'universitaires, de spécialistes des enjeux industriels, d'organisations agricoles, d'agents d'exécution des règlements, d'organismes spécialisés dans les refuges pour animaux et de défenseurs des droits des animaux.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît le dévouement et le temps que les membres de sa Table technique sur les chiens gardés à l'extérieur et de son groupe consultatif sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux ont consacré à ce document d'orientation, ainsi que par d'autres organisations qui ont mis leurs savoirs et leur expertise au service de ce document. Toutes ces personnes ont pris de leur temps et mis leur expertise à profit avec pour objectif d'avoir des effets positifs sur les conditions de vie des chiens gardés à l'extérieur dans toute la province. Et pour cela, nous les en remercions.





Législation sur la protection des animaux de l'Ontario et modèle d'application de la loi

La législation de l'Ontario sur la protection des animaux, la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* (« Loi de 2019 »), est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. La *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* a permis la mise en place d'un nouveau système d'application des ordonnances règlementé par le gouvernement provincial, mais a également instauré un cadre législatif modernisé pour le bien-être des animaux en Ontario. Avant la mise en œuvre de cette récente loi de 2019, la législation sur la protection des animaux était appliquée par la Société de protection des animaux de l'Ontario (LSPAO), un organisme de bienfaisance enregistré dédié à la protection et la défense des animaux, et ce, en vertu de l'ancienne Loi de 1990 sur la **Société de protection des animaux de l'Ontario** (la « Loi SPAO »).

'Les Services de protection des animaux (SPA) du ministère du Solliciteur général appliquent la nouvelle législation de l'Ontario sur la protection des animaux. Ces services sont composés d'un inspecteur en chef du bien-être des animaux et d'inspecteurs du bien-être des animaux déployés localement, et dont le rôle est d'effectuer des inspections et des enquêtes pour venir en aide aux animaux en détresse ou recevant des soins inadéquats.

Le 1er janvier 2020, des règlements ont été transférés de l'ancienne Loi de 1990 sur la *Société de protection des animaux de l'Ontario* vers la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle législation. L'un de ces règlements est le Règlement [de l'Ontario \(Règl. de l'Ont.\) 444/19, le règlement sur les normes de soins et les exigences administratives](#).

Le **Règlement sur les normes de soins et les exigences administratives** établit les exigences minimales en matière de soins pour assurer la bonne santé et le bien-être des animaux. À l'heure actuelle, le Règl. de l'Ont. 444/19 énumère les normes de soins de base qui s'appliquent à tous les animaux visés par la **Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux**, y compris les normes et exigences relatives à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux suffisants et appropriés. Le règlement établit également des normes de soins plus particuliers visant les animaux sauvages en captivité, les primates en captivité, les mammifères marins et les chiens gardés à l'extérieur.

Exceptions

La *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* impose une obligation de se conformer aux normes de soins énoncées dans les règlements adoptés en vertu de la Loi. Il existe deux exceptions. La première concerne les activités agricoles, mais uniquement si ces activités sont conformes aux pratiques raisonnables et généralement admises en matière de soins, de gestion ou d'élevage. La deuxième concerne les vétérinaires fournissant des soins ou qui accueille un animal en pension conformément aux normes de pratique établit en vertu de **la Loi de 1990 sur les vétérinaires**.





Ce document d'orientation vise à fournir des informations aux propriétaires d'animaux afin de les aider à :

- Comprendre les normes de soins juridiquement contraignantes prévues par la *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* concernant les chiens gardés à l'extérieur et les chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur.
- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques à adopter, bénéficier de conseils pour appliquer les meilleures normes de soins et ainsi garantir le bien-être de leur(s) chien(s). Ces meilleures pratiques ne sont toutefois que des recommandations.

Légalement, en vertu de la *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*, toute personne qui possède un chien gardé à l'extérieur ou lié à une attache de retenue à l'extérieur, en a la garde ou s'en occupe doit respecter les exigences énoncées dans le Règlement de l'Ontario 444/19 :

| Normes de soins pour les chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur | Normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Les exigences sont énoncées à l'article 4 du règlement de l'Ontario 444/19.▪ S'appliquent à un chien lié par une attache de retenue durant 23 heures d'une période de 24 heures, qu'il s'agisse de 23 heures consécutives ou non, sauf exception restreinte. | <ul style="list-style-type: none">▪ Les exigences sont énoncées aux articles 4.1 à 4.5 du Règlement de l'Ontario 444/19.▪ S'appliquent à un chien qui est gardé à l'extérieur de façon continue pendant 60 minutes ou plus, sans être en présence physique de son propriétaire ou de son gardien. |

Ces exigences viennent s'ajouter aux normes de soins de base s'appliquant à tous les animaux et énoncées à l'article 3 du *Règlement de l'Ontario 444/19*.

Les exigences des *Normes de soins pour chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur et des Normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur* sont **juridiquement contraignantes**, ce qui signifie qu'en cas de non-conformité, des sanctions peuvent être infligées.

Le respect des conseils et des meilleures pratiques présentés dans ce document n'est **pas exigé par la Loi**, mais leur mise en œuvre peut aider les propriétaires à répondre aux exigences du *Règlement de l'Ontario 444/19* et ainsi, à garantir la bonne santé et le bien-être des chiens gardés à l'extérieur.

Ces exigences, ces directives et ces meilleures pratiques ont été élaborées à la suite des commentaires du Groupe consultatif sur le bien-être des animaux de l'Ontario, mais également à la suite des conseils techniques d'experts en soins vétérinaires, en refuge pour animaux, de spécialistes des enjeux industriels, de défenseurs des droits des animaux, d'exécutions des règlements et de spécialistes du sujet. Elles ont également été inspirées par les examens de la documentation juridique, la documentation universitaire ainsi par d'autres sources d'informations sur les meilleures pratiques, dont le modèle des « Cinq Domaines » (Mellor et coll., 2020). Le modèle des « cinq domaines » est un cadre d'évaluation du bien-être animal qui reconnaît que les expériences vécues par un animal - notamment son alimentation, son environnement, sa santé et ses interactions sociales - peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur leur état mental. Le bien-être animal doit associer un état de bien-être physique de l'animal, mais également un état de bien-être mental. Il ne doit pas uniquement lui garantir la possibilité de survivre, mais également de s'épanouir. Voir [l'annexe A](#) pour obtenir de plus amples informations.



Application des Normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur et des Normes de soins pour les chiens liés à une attache de retenue à l'extérieur



L'Ontario abrite de nombreuses espèces de chiens gardés à l'extérieur, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Les chiens gardés à l'extérieur peuvent être des chiens de compagnie, des chiens de ferme, des chiens sportifs ou des chiens d'utilité. Les propriétaires peuvent choisir de garder leur chien à l'extérieur en tout temps ou de le garder à l'extérieur uniquement à certaines périodes avant de l'accueillir à nouveau à l'intérieur (par exemple, garder leur chien dans la cour arrière seulement pendant une partie de la journée).

D'après le *Règlement de l'Ontario 444/19*, un chien est considéré comme « gardé à l'extérieur » dans le cas suivant :

- Le chien est maintenu à l'extérieur de façon continue pendant 60 minutes ou plus, sans être en présence physique de son propriétaire ou de son gardien.

Résumé des exigences légales :

Pour tout chien « gardé à l'extérieur », les propriétaires doivent se conformer aux **normes de soins pour les chiens gardés à l'extérieur (voir le tableau à la page 6)**. Les normes de soins peuvent être classées dans les catégories suivantes :

- Soins généraux pour les chiens gardés à l'extérieur
- Abri
- Attaches de retenue
- Enclos d'habitation
- Aire mise à disposition si le chien est lié à une attache de retenue ou placé dans un enclos d'habitation

Les propriétaires doivent également respecter les **normes de soins pour les chiens liés par une attache de retenue à l'extérieur (voir le tableau à la page 6)** chaque fois qu'ils attachent un chien pendant 23 heures sur une période de 24 heures, que ces 23 heures soient consécutives ou non, et ce que le propriétaire soit physiquement présent ou non.



1. Soins généraux pour les chiens gardés à l'extérieur



1.1 Ombre et protection contre les éléments

Le soleil, la pluie, le vent, la neige ainsi que d'autres éléments peuvent provoquer de l'inconfort ou même de la détresse chez un chien ne bénéficiant pas de protections adéquates.

Un chien ne régule pas sa température corporelle de la même façon qu'un être humain. Une grosse chaleur causée par le soleil peut rapidement entraîner un malaise chez le chien : coup de chaleur, fatigue ou déshydratation pouvant occasionner des blessures ou la mort.

Offrir à un chien un accès à un endroit suffisamment ombragé et à un abri améliore son bien être et lui permettra d'avoir le choix entre errer, jouer ou se reposer confortablement. En cas de besoin, il pourra trouver une zone d'ombre pour l'aider à réguler sa température.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (1) Un chien gardé à l'extérieur doit bénéficier des commodités suivantes,
 - a. une protection suffisante contre les éléments pour empêcher qu'il ne se trouve en détresse à cause de la chaleur ou du froid;
 - b. un accès à un endroit suffisamment ombragé, selon ce qu'exigent les conditions météorologiques, notamment de telle sorte qu'il soit protégé de la lumière directe du soleil.

Conseils et meilleures pratiques :

- Chez un chien, les températures extrêmes peuvent entraîner de la détresse, même s'il est au repos et ne fait pas d'activités fatigantes.
- Les femelles enceintes, en période de mise bas ou d'allaitement, les chiots, les chiens gériatriques ou malades peuvent être plus vulnérables à la chaleur et au froid.
 - Certains types de chiens, notamment les races nordiques et les chiens au museau aplati (brachycéphales), peuvent avoir plus de mal à supporter la chaleur que d'autres.
 - Lorsque la température descend en dessous de zéro, certains chiens ne supportent pas d'être gardés à l'extérieur pendant de longues périodes et peuvent souffrir d'engelures ou d'hypothermie. Par temps froid, les chiens à poil court et les races de petite taille sont particulièrement vulnérables.



- Chez les chiens, les signes de détresse causée par la chaleur et par le froid sont les suivants :

| Détresse causée par la chaleur | Détresse causée par le froid |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Halètement excessif ▪ Augmentation de la bave ▪ Faiblesse ▪ Contractions musculaires ▪ Vomissement ▪ Diarrhée ▪ Air hagard ou regard anxieux ▪ Agitation ▪ Gencives bleues/mauves ou rouge vif ▪ Trébuchement, incoordination ▪ Effondrement ▪ Crise épileptique ▪ Léthargie ▪ Apathie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grelotement ▪ Respiration rapide avec risque d'évolution vers une respiration lente et superficielle ▪ Augmentation de l'urination ▪ Poils du chien qui se dressent (l'équivalent de la chair de poule) ▪ Patte se lève du sol ▪ Apathie ▪ Désorientation ▪ Gencives, museau, oreilles, pattes ou queues décolorés ▪ Léthargie |

- Durant l'été, les surfaces pavées, cimentées et en sable peuvent absorber la lumière du soleil et devenir très chaudes. Garantir au chien un accès à d'autres surfaces plus fraîches, comme l'herbe, peut limiter les risques de détresse causée par la chaleur.
- En cas de phénomènes météorologiques extrêmes, l'élaboration d'un plan de gestion des urgences et des catastrophes peut contribuer à assurer la protection des chiens contre les éléments et limiter les risques de détresse causée par la chaleur ou par le froid. Un plan de gestion des urgences et des catastrophes sera particulièrement important pour les propriétaires de plusieurs chiens.
- L'accès à un endroit suffisamment ombragé permet de protéger un chien d'une exposition à la chaleur excessive et de la lumière directe du soleil, prévenant ainsi les risques de coups de soleil, de problèmes cutanés ou de maladies de peau causées par le soleil. L'ombre est particulièrement importante par temps chaud.
- Idéalement, un chien devrait pouvoir accéder à la fois aux zones ensoleillées et aux zones ombragées. En hiver, le soleil représente une source de chaleur pour les chiens et peut améliorer leur bien-être.
- Une source d'ombre naturelle peut consister en un arbre ou un autre élément de verdure offrant une zone ombragée suffisamment large pour permettre au chien d'être protégé du soleil quand il s'allonge avec les pattes étendues au maximum, mais également quand il se redresse de toute sa hauteur (avec sa tête maintenue à une hauteur normale).
- En l'absence d'une source d'ombre naturelle, l'installation d'une bâche, d'une plate-forme couverte, d'un auvent, d'une marquise ou d'un voile d'ombrage peut permettre d'aménager une zone d'ombre suffisante. De plus, positionner stratégiquement un enclos à côté d'une structure, par exemple d'une grange ou d'un bâtiment, peut fournir à l'animal un endroit ombragé pendant la majeure partie de la journée. Toutes ces options peuvent compléter la zone d'ombre fournie par l'abri pour chiens, en garantissant à l'animal un espace plus ouvert et plus spacieux.



1.2 Récipients d'aliments et d'eau

Lorsqu'on choisit des récipients d'aliments et d'eau pour un chien gardé à l'extérieur, il est important de s'assurer que les récipients ne risquent pas de basculer et de renverser leur contenu, empêchant ainsi le chien d'y avoir accès.

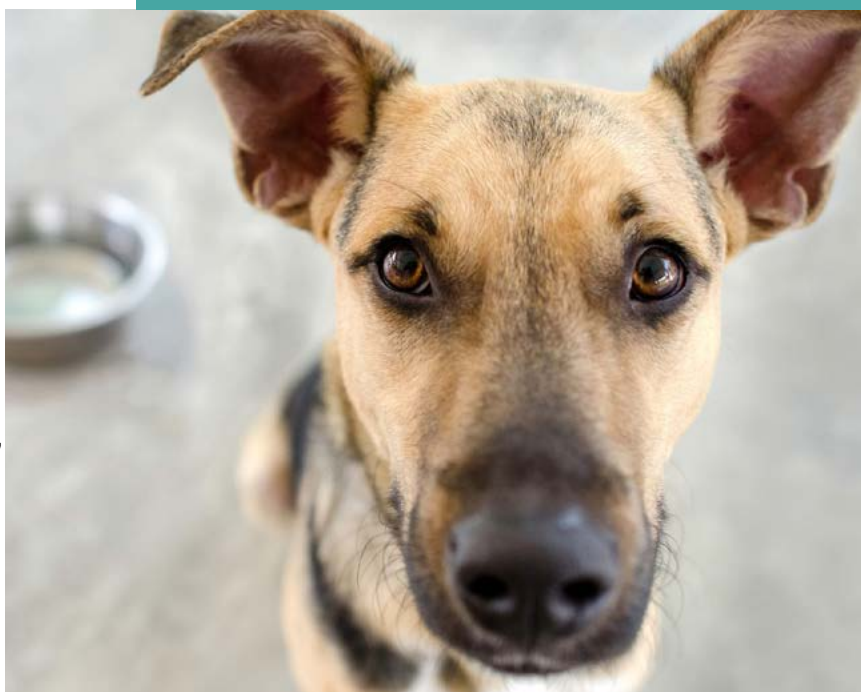
Le comportement d'un chien est un excellent indicateur du type de récipient qui lui permettra de se nourrir et de s'abreuver correctement. Si le chien est destructeur, maladroit ou désordonné, il est important de bien étudier les différents types de récipients disponibles, y compris les différences en matière de taille, de matériaux ou d'isolation. Il est important de s'assurer que les récipients choisis sont fabriqués avec des matériaux non toxiques.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (2) Les récipients d'aliments et d'eau utilisés pour un chien gardé à l'extérieur doivent être conçus de manière à éviter qu'il se blesse ou qu'il ait de la difficulté à avoir accès à la nourriture ou à l'eau.

Conseils et meilleures pratiques :

- Un nettoyage régulier des récipients permet d'éviter la contamination par les déchets alimentaires, les débris, les matières fécales (également appelées excréments) ou l'urine.
- Lors du choix des récipients d'aliments et d'eau, il faut tenir compte de la taille, de la race et des aptitudes du chien afin de s'assurer qu'il aura accès à sa nourriture et à son eau. Par exemple, les chiens à museau aplati (brachycéphales), comme les bulldogs, ont parfois des difficultés à boire et à manger à cause de la forme de leur museau.
- Pensez à des moyens sécuritaires pour fixer le récipient au sol et ainsi éviter qu'il ne bascule et ne se renverse. Si un bol est fixé, il est important de s'assurer qu'il n'y a pas de dépassement de vis ou de matériaux dangereux risquant de blesser le chien. Choisissez un récipient qui peut être facilement nettoyé, réparé et remplacé.
- Réfléchissez à l'emplacement du récipient et assurez-vous qu'il est placé sur une surface plane et horizontale. Si nécessaire, envisagez de placer le récipient sur le bord de l'enclos d'habitation ou de la zone d'attache. Ainsi, le chien aura moins de risque de le renverser pendant des activités telles que la marche, l'étirement ou le jeu.
- Tenez compte du matériau et de la conception du récipient. Les récipients lourds avec bords surélevés sont moins susceptibles de se renverser. Le choix d'un matériau durable est tout aussi important : le caoutchouc, l'acier inoxydable et le plastique sont des solutions non toxiques et rentables.
- Pour les chiots, les récipients d'eau ne doivent pas être trop larges ou trop profonds afin d'éviter que les chiots ne basculent et risquent de se noyer.



1.3 Nourriture

La nourriture est un besoin fondamental, tous les chiens ont un besoin quotidien de nourriture pour rester en bonne santé. Les besoins nutritionnels quotidiens varient d'un chien à l'autre et peuvent être évalués grâce aux conseils d'un vétérinaire agréé. L'âge du chien, sa race, son état reproducteur, son environnement, sa condition physique et sa routine quotidienne peuvent avoir une incidence sur ses besoins. Une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité peut avoir des conséquences négatives sur la santé du chien, et entraîner la malnutrition, l'épuisement, la fragilité des os, la maladie et même la mort.

Des facteurs tels que la quantité de nourriture, la fréquence de l'alimentation, la composition de la nourriture et le type de récipients utilisés pour conserver la nourriture peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et le bien-être général du chien.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (3) Un chien gardé à l'extérieur doit recevoir une alimentation qui :
 - a. tient compte de ses besoins caloriques et autres besoins nutritionnels quotidiens;
 - b. est propre à la consommation;
 - c. n'est pas gâtée;
 - d. ne contient pas de saletés, d'excréments, d'urine ou de substances toxiques.

Conseils et meilleures pratiques :

- Afin de déterminer l'horaire de l'alimentation le mieux adapté au chien à chaque étape de sa vie, il est important de consulter un vétérinaire agréé. Une bonne alimentation permet de maintenir un état corporel idéal.
 - L'état corporel d'un chien est un bon indicateur pour déterminer si l'animal bénéficie d'un régime alimentaire correspondant à ses besoins. Il peut également révéler des problèmes de santé sous-jacents, comme un manque d'appétit dû à une maladie.
 - Pour maintenir un état corporel idéal, il est important de surveiller les changements et de s'assurer que le chien maintient une alimentation saine et équilibrée correspondant à ses besoins nutritionnels particuliers.
 - Pour obtenir davantage de renseignements sur la notation d'état corporel, veuillez [consulter la section 1.5](#) de ce document d'orientation.
- Pensez à conserver la nourriture dans un environnement sec, à température contrôlée, et protégée de l'intrusion des nuisibles et des rongeurs. Un entreposage inadéquat des aliments peut entraîner leur altération par la moisissure ou les microbes. Pour un chien, la consommation de nourriture gâtée peut causer une maladie grave et même la mort.
- En lavant régulièrement les récipients de conservation des aliments, vous réduirez le risque d'accumulation de bactéries et de moisissures.



1.4 Eau

Pour garantir la santé et le bien-être d'un chien, un accès continu à de l'eau propre et fraîche est vital. Une quantité suffisante d'eau potable à la fois propre et fraîche est essentielle pour la rétention d'eau des muscles, la lubrification des articulations, le bon fonctionnement des organes, la digestion et la réduction des effets de la chaleur et des symptômes néfastes de la soif excessive et de la déshydratation.

La déshydratation est la conséquence extrême d'un manque d'accès à l'eau; pour éviter la déshydratation d'un chien, il est important de lui garantir un accès continu à de l'eau. Dans les cas graves, la déshydratation peut entraîner la mort. Le manque d'accès à des quantités suffisantes d'eau peut également mener à un coup de chaleur.

Exigence légale :

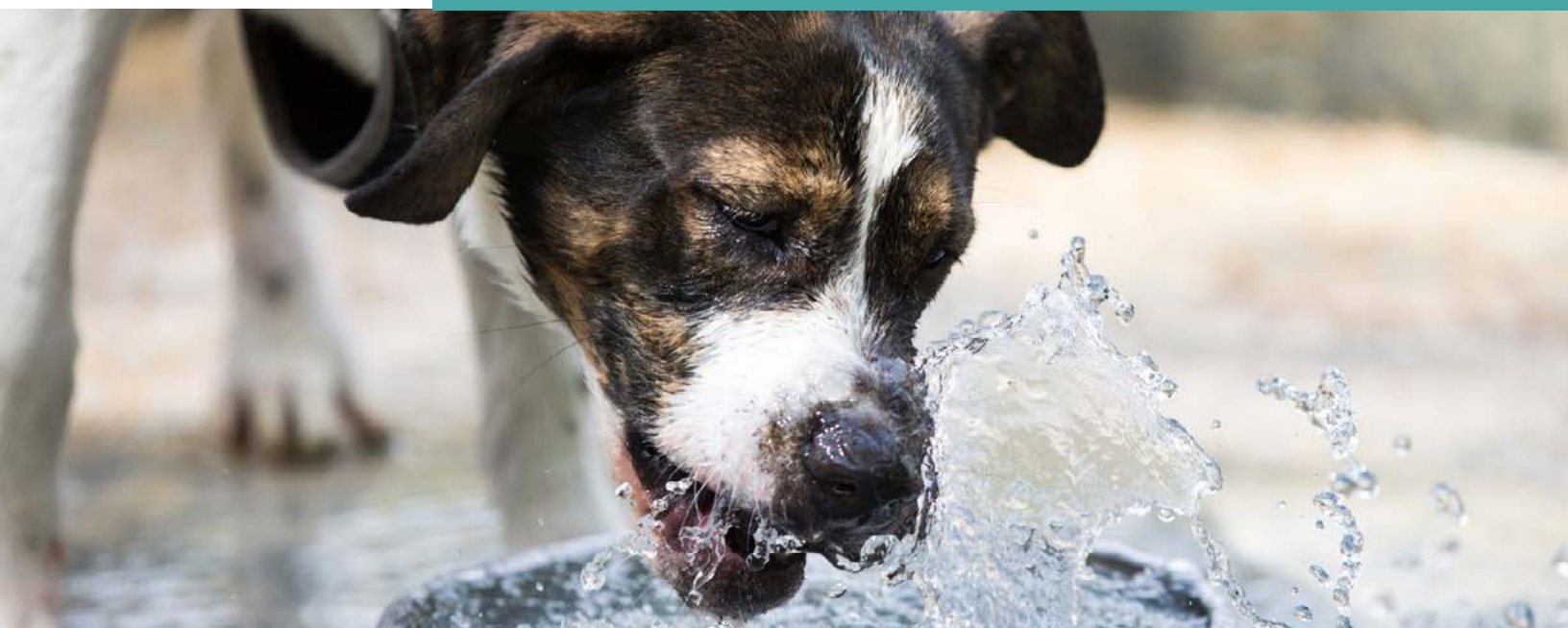
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (4) Tout chien gardé à l'extérieur doit avoir un accès continu à de l'eau qui :
 - a. est remplacée au moins une fois toutes les 24 heures;
 - b. n'est pas gelée;
 - c. ne contient pas de saletés, d'excréments, d'urine ou de substances toxiques.

Conseils et meilleures pratiques :

- La neige ne doit pas être utilisée comme source principale d'eau. Pour un chien, consommer de la neige ou lécher de la glace peut aider à étancher sa soif, mais cela ne lui assurera pas une source d'eau suffisante pour garantir un bon niveau d'hydratation. L'ingestion de neige fera également baisser la température corporelle du chien et peut l'encourager à consommer davantage de calories pour maintenir son état corporel.
- Chez le chien, les signes de déshydratation sont les suivants :
 - Perte d'élasticité de la peau
 - Vomissement
 - Diarrhée
 - Fatigue accrue
 - Halètement
 - Fèvre
 - Sécheresse des yeux, du nez, des gencives ou de la bouche
- Les chiots, les chiens gériatriques, les chiennes en période d'allaitement et les chiens de race de petite taille peuvent être exposés à un risque de déshydratation plus grand et plus rapide en raison de leur physiologie et de leur métabolisme. Un vétérinaire agréé peut fournir des conseils sur la façon de s'assurer que le chien consomme suffisamment de liquides, et ce, en fonction de son âge, de son poids, de son niveau d'activité, de son état de santé ainsi que d'autres facteurs.
- S'il est important que les chiens aient un accès continu à l'eau tout au long de l'année, il faut penser à augmenter la quantité d'eau disponible lorsque les températures augmentent et en particulier par temps chaud. En effet, les chiens dépensent plus d'énergie et perdent plus d'eau lorsqu'ils halètent et transpirent.



- Si un chien ne boit pas suffisamment, essayez de lui proposer de l'eau tiède aromatisée pour l'inciter à augmenter sa consommation d'eau. L'eau peut être aromatisée en y ajoutant de la nourriture ou des biscuits, ce qui aura pour effet d'inciter le chien à boire davantage.
- Lorsque des chiens sont hébergés ensemble et que l'un d'entre eux présente des symptômes récurrents de déshydratation, le propriétaire doit envisager de surveiller de plus près sa consommation d'eau et si nécessaire, de consulter un vétérinaire agréé. Certains chiens peuvent boire des quantités excessives d'eau et monter la garde autour du point d'eau pour le défendre. Ils bloquent ainsi l'accès à l'eau des autres chiens et donc la quantité d'eau qu'ils pourront boire. Une surveillance de la consommation d'eau permettra de repérer les chiens les plus timides et qui risquent de ne pas avoir un accès suffisant à l'eau
- Même par températures hivernales froides, il existe différents outils ou différentes méthodes permettant d'empêcher l'eau de geler. Les bols chauffants à fil et les bols chauffants rechargeables sans fil permettent de conserver une eau non gelée, même lorsque les températures tombent en dessous de zéro. On peut également utiliser des bols d'eau chauffés à l'énergie solaire, des couvertures chauffantes, des dégivreurs ou des chaufferettes. D'autres approches sont possibles et peuvent également permettre au chien de disposer d'eau non gelée en permanence, comme la construction de boîtes isolées autour des bols d'eau ou l'installation de récipients plus grands et plus profonds.
- Avant d'acheter des produits ou des outils, les propriétaires de chien doivent se renseigner afin de s'assurer que ces produits sont sécuritaires et appropriés pour leur animal, et ce, en fonction de ses habitudes, de son tempérament et de son comportement.
- Si l'outil utilisé pour empêcher l'eau de geler est équipé de cordons électriques, assurez-vous que les cordons ont un revêtement (par exemple, un revêtement en acier) afin d'éviter que le chien ne les mâchonne, et ainsi, qu'il risque de s'électrocuter. Les propriétaires doivent effectuer des recherches et trouver des produits ou des outils qui répondent aux normes de sécurité électrique.
- Il existe également des stratégies permettant de s'assurer que l'eau reste à une température appropriée durant les mois chauds de l'été. Par exemple, essayez de conserver les récipients d'eau à l'abri de la lumière directe du soleil. Les propriétaires peuvent également utiliser un bol conçu dans des matériaux isolants ne conduisant pas la chaleur ou ajouter des blocs de glace dans le bol pour refroidir l'eau.



1.5 Examens de santé et du bien-être

L'inventaire quotidien de l'état corporel et du comportement d'un chien, suivi du signalement de tout changement de santé à un vétérinaire agréé, sont des étapes essentielles pour maintenir la santé générale de l'animal. Ceci est particulièrement important pour les chiens gardés à l'extérieur, car ils sont davantage exposés à des températures extrêmes, à des changements de conditions météorologiques et à des risques de blessures par des prédateurs.

Il existe plusieurs formes de soins préventifs pouvant contribuer à promouvoir une vie saine : l'accès à des soins vétérinaires, le maintien des vaccinations à jour et si nécessaire, l'administration de médicaments oraux utiles pour prévenir les parasites et les infections. Il est également important de garder un suivi pour déceler des changements de comportement, des blessures ou des modifications de l'état corporel.

L'évaluation régulière de la santé d'un chien par son propriétaire peut contribuer à lui garantir une meilleure qualité de vie et à lui éviter la douleur, la maladie et l'inconfort. Contrôler l'état de santé d'un chien n'est pas nécessairement une tâche fastidieuse. Elle peut se dérouler chaque jour lors de la distribution d'eau, de nourriture, ou durant la période d'exercice ou le temps de jeu.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (5) Le propriétaire ou le gardien d'un chien gardé à l'extérieur doit veiller à la vérification quotidienne de la santé et du bien-être du chien.

Conseils et meilleures pratiques :

- Les contrôles de santé quotidiens peuvent être effectués à l'œil nu, mais il peut également s'agir d'un examen physique. Les contrôles quotidiens permettent de s'assurer que les chiens gardés à l'extérieur conservent une bonne santé et d'éviter les conséquences de blessures ou de maladies à long terme laissées sans surveillance.
- Si le comportement du chien change, les propriétaires doivent procéder à un examen physique de ses pattes, de ses coussinets, de ses dents et de son corps afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème de santé sous-jacent. Un chien qui boite, qui manque d'appétit ou qui est réticent à s'engager dans des activités régulières ne représente que quelques exemples de changement de comportement pouvant indiquer un problème de santé sous-jacent.
- Pour évaluer l'état de santé physique d'un chien, il est possible de lui tapoter doucement le corps avec la paume de la main, en passant lentement autour de chaque articulation pour s'assurer qu'il n'y a pas de blessures. Il est important de noter que les chiens peuvent traverser des passages saisonniers de pertes de poils, d'appétit ou de changements d'état corporel.
- La notation de l'état corporel est un outil qui permet d'évaluer le bien-être général d'un chien en fonction de sa masse grasseuse et musculaire. L'état corporel peut varier en fonction de la race, du niveau d'activité et de l'âge du chien. L'évaluation de l'état corporel consiste en un examen pratique permettant de mesurer l'épaisseur de la couche de graisse et de muscles d'un chien à l'aide d'une échelle prédéterminée (voir [annexe B](#)).
- L'état corporel est évalué grâce à un système de notation d'état corporel (BCS). Il existe plusieurs types de systèmes d'évaluation d'état corporel, notamment une échelle de 5 points et une échelle de 9 points. À titre de référence, les données suivantes sont basées sur l'échelle d'état corporel de 5 points établie par Nestlé Purina :
 - Une note d'état corporel de 1 indique que l'animal présente une insuffisance pondérale grave pouvant entraîner des risques pour sa santé (par exemple, famine, malnutrition ou



fragilité osseuse). À l'autre extrémité de l'échelle, une note d'état corporel de 5 indique qu'un animal est gravement en surpoids, ce qui comporte également de graves risques pour sa santé (par exemple, arthrite, diabète, cancer, maladie cardiaque ou mobilité réduite et capacité limitées à s'adonner à des comportements naturels).

- La note d'état corporel idéale est de 3 sur 5. Un chien qui reçoit une note d'état corporel de 3 aura des côtes et une colonne vertébrale relativement visibles, faciles à sentir au toucher, et une taille aux courbes graduées. Si un chien reçoit une note d'état corporel inférieur à 2 ou supérieur à 4, il est vivement recommandé de consulter un vétérinaire agréé, car cela peut indiquer des problèmes de santé et nécessiter l'instauration d'un programme spécifique pour atteindre une note d'état corporel idéale.
- Le poids et l'état corporel du chien ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte pour évaluer le bien-être d'un animal. Les propriétaires doivent également surveiller d'autres changements dans l'état général du chien (par exemple, la peau, les oreilles, les yeux, le pelage et l'état des ongles), son comportement, mais également s'il mange, boit, urine et défèque normalement.
- Les propriétaires de plusieurs chiens doivent penser à consigner les résultats des examens de santé quotidiens afin de différencier les antécédents médicaux de chacun de leurs chiens.
- Si un chien présente des signes de blessure, de maladie ou de douleur, il est essentiel de consulter rapidement un vétérinaire. Les signes les plus fréquents de maladie sont le manque d'appétit ou la diminution de l'activité, les vomissements, la diarrhée, le fait d'uriner plus ou moins fréquemment, la toux, les éternuements ou encore les écoulements des yeux, des oreilles ou du nez.
- Les vaccins et les traitements antiparasitaires sont un moyen sécuritaire et efficace de protéger les chiens gardés à l'extérieur contre des maladies particulières et évitables, mais également contre des maladies virales ou bactériennes. L'Ontario est une province dotée de multiples climats et de géographies différentes. Les propriétaires peuvent donc se renseigner auprès d'un vétérinaire agréé sur les risques de maladies virales et bactériennes spécifiques à leur région, ainsi que du type de vaccins ou de traitements préventifs nécessaires, surtout si le chien est régulièrement gardé à l'extérieur.
- Une bonne pratique consiste à soumettre un chien à des examens physiques annuels par un vétérinaire agréé. En effectuant un examen annuel, le vétérinaire peut détecter les signes précoces de blessure ou de maladie (par exemple, dysfonctionnement d'un organe, maladie dentaire, tumeurs ou arthrite). Un diagnostic précoce signifie un traitement précoce, une meilleure prévention de la douleur et de la détresse, et pour le chien, de meilleures chances de vivre longtemps et en bonne santé.



1.6 Toilettage et soins des ongles

Les besoins en toilettage des chiens peuvent varier en fonction de leur type de poils. Négliger un toilettage approprié peut avoir des effets néfastes sur la santé du chien, comme un plus grand risque de plaies cutanées, d'infections, de dermatites, de perte de poils ou de douleurs qui limiteront la mobilité du chien ou empêcheront la détection des parasites.

En surveillant régulièrement la longueur des ongles et des ergots du chien, on peut lui éviter l'inconfort, les blessures et les protéger d'infections potentielles. Les ongles trop longs peuvent pénétrer dans la peau et exercer une pression, une douleur et un stress trop important sur les coussinets du chien. Dans les cas les plus graves, l'ongle peut pousser en s'enroulant sur lui-même et se planter dans le coussinet du chien, provoquant ainsi une grande gêne et une potentielle infection.

Les pattes et les coussinets d'un chien protègent son corps en absorbant les chocs et la pression lorsqu'il se tient debout, marche, court ou saute. Ils protègent ainsi les os et les articulations sur les terrains accidentés ou en cas de chocs. Les coussinets contribuent également à maintenir la température interne du corps d'un chien grâce à un système d'échange de chaleur situé dans ses pattes. Lorsqu'un chien a une patte blessée, cette capacité à réguler la température est moins efficace, ce qui peut occasionner une gêne ou une détresse.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (6) Tout chien gardé à l'extérieur doit être toiletté au besoin pour éviter que son pelage ne s'emmêle et que de la glace ou de la boue ne s'accumule sur son pelage ou sous ses pattes.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (7) Les ongles d'un chien gardé à l'extérieur doivent être vérifiés régulièrement et toilettés au besoin pour sa santé.

Conseils et meilleures pratiques :

- Il est important de régulièrement inspecter et entretenir le pelage du chien afin de s'assurer qu'il est propre, démêlé et ainsi éviter qu'il ne devienne une source de problème pour le chien, tel qu'une obstruction de la vue. Un brossage fréquent du poil permet de réduire la perte de poils et la formation de nœuds.
- Les propriétaires peuvent adapter le toilettage en fonction de la saison. Le toilettage est particulièrement important durant les mois d'hiver pour les chiens à poils longs, car la glace a tendance s'accumuler sur la fourrure, y compris entre les coussinets. Cela peut provoquer des infections douloureuses et difficiles à détecter. Durant les autres saisons, les chardons (comme les petites épines présentes sur de nombreuses plantes) peuvent s'accrocher au pelage du chien et doivent être retirés grâce à un toilettage régulier.
- Durant certaines saisons, plusieurs parties du corps nécessitent un toilettage supplémentaire. En hiver, par exemple, il est important de prêter une attention particulière aux pattes du chien pour éviter l'accumulation de sel, de neige ou de saleté. Au printemps et en été, il est essentiel d'examiner la peau du chien (en particulier sous les pattes), car l'humidité et le frottement peuvent provoquer des plaies, appelées points sensibles, qui peuvent à leur tour provoquer des infections cutanées. La propreté et le toilettage des membres du chien réduiront la probabilité de plaies et d'infections.
- Tout au long de l'année, il est important de toiletter le contour de l'anus et de la queue du chien pour éviter les parasites les plus courants (par exemple, les myiases).
- Lorsque les ongles d'un chien sont trop longs, c'est-à-dire qu'ils touchent ou traînent la plupart du temps ou en permanence sur le sol, l'alignement normal des doigts risque d'en être affecté. Un chien doit être capable de se tenir détendu sur une surface dure et plane, sans que ses ongles ne touchent la surface du sol. L'ergot doit également être régulièrement surveillé, car il est susceptible de se fissurer, de se casser ou de se déchirer, risquant ainsi de provoquer une infection.
- Les signes pouvant indiquer des blessures aux pattes ou aux ongles comprennent un boitement, le soulèvement de la patte, le refus de se servir de la patte, le léchage excessif ou la décoloration des poils de la patte.



1.7 Hébergement des chiens malades ou blessés

Lorsqu'un chien est malade ou blessé, il est déconseillé de le garder à l'extérieur, car les conditions météorologiques peuvent aggraver son état de santé, ralentir son rétablissement, augmenter les risques d'infection, accroître la probabilité qu'il soit attaqué par un prédateur ou exposé à d'autres facteurs de stress.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (8) Aucun chien ne doit être gardé à l'extérieur s'il a une maladie ou une blessure qui nuit à sa capacité de réguler sa température ou qui limite sa mobilité, sauf si un vétérinaire avise, par écrit qu'il peut être gardé à l'extérieur.

Conseils et meilleures pratiques :

- Les propriétaires doivent rapidement consulter un vétérinaire agréé s'ils ont des raisons de penser que leur chien est blessé, malade, atteint d'une maladie contagieuse ou s'il présente d'autres signes de détresse tels que la douleur ou la souffrance. Un vétérinaire agréé pourra déterminer si la maladie ou la blessure risque de restreindre la mobilité du chien ou avoir des répercussions sur sa capacité à réguler sa température.
- Si un chien est atteint d'une maladie susceptible de contaminer l'homme (maladies dites « zoonotiques »), il faut se demander si le chien doit être placé en quarantaine à l'intérieur, à l'écart des personnes, notamment des personnes qui courent davantage de risques comme les enfants et les personnes immunodéprimées.
- Il est important de tenir compte de l'environnement physique dans lequel le chien est gardé et de la présence éventuelle de prédateurs susceptibles de pénétrer dans son enclos ou sa zone d'attache, et qui risqueraient de l'attaquer alors qu'il est malade ou blessé et donc dans l'incapacité de se défendre correctement.
- Les conditions météorologiques extrêmes (par exemple, selon une alerte ou une veille météorologique d'Environnement Canada) peuvent avoir des conséquences néfastes sur un chien déjà malade ou blessé.



1.8 Quarantaine

La quarantaine permet de limiter la propagation de maladies contagieuses. Une quarantaine est définie par l'acte d'isoler un animal pour empêcher la propagation de la maladie durant une période déterminée. Cette quarantaine se prolonge jusqu'à ce que l'animal ne soit plus contagieux, et permet ainsi d'observer les signes de maladie.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.1 (9) à art. 4.1 (12). Si le propriétaire ou le gardien d'un chien gardé à l'extérieur a des motifs de croire que le chien souffre d'une maladie contagieuse ou qu'il est fortement susceptible de contracter ou de couvrir une telle maladie, le chien doit rester complètement isolé des autres chiens et ne doit pas être en contact avec des objets, y compris des récipients d'aliments et d'eau, qui sont utilisés par d'autres chiens ou animaux.
 - Il n'est pas nécessaire d'isoler un chien si un vétérinaire indique, par écrit, que le respect de ces exigences n'est pas nécessaire.
 - Il n'est pas nécessaire d'isoler un chiot de sa mère ou de sa mère de substitution s'il a moins de 12 semaines.
 - Il n'est pas nécessaire d'isoler un chien d'autres chiens qui souffrent de la même maladie contagieuse ou sont fortement susceptibles de contracter ou de couvrir cette même maladie, ni de l'empêcher d'être en contact avec des objets utilisés par ces autres chiens.



Conseils et meilleures pratiques :

- Les chiens gardés à l'extérieur peuvent être exposés à diverses maladies contagieuses propagées par des particules virales contenues dans l'air, des objets contaminés ou un contact corporel direct entre chiens. Les propriétaires peuvent consulter un vétérinaire agréé pour en savoir plus sur les maladies contagieuses dans leur région particulière et sur les modes de transmissions aux chiens.
- Lorsqu'un chien gardé à l'extérieur est placé en quarantaine, il convient de réserver le matériel et l'équipement de nettoyage à la zone de quarantaine.
- Les bols d'eau et d'aliments doivent être réservés exclusivement à la zone de quarantaine et nettoyés dans un évier désinfecté après usage.
- Pour ne pas nuire au chien, les désinfectants doivent être non toxiques et utilisés conformément aux recommandations du fabricant. Si des produits de nettoyage potentiellement toxiques sont utilisés, assurez-vous de soigneusement rincer ou éliminer le produit de l'objet ou de la surface en effectuant un second nettoyage avec de l'eau et du savon.
- Les protocoles d'assainissement et d'hygiène doivent être strictement appliqués dans la zone de quarantaine, y compris à la literie et aux habits.
- Lorsqu'ils s'occupent d'un chien malade, les propriétaires doivent se laver les mains immédiatement après avoir touché l'animal, nettoyé la vaisselle ou les jouets, ou encore vidé les détritiques ou la litière, pour limiter l'éventuelle propagation de la maladie.
- Lorsque vous avez la garde de deux groupes de chiens, l'un en bonne santé (ou n'ayant pas été exposé à la maladie) et l'autre malade, il faut entrer en dernier dans la ou les zones de quarantaine où sont confinés les chiens malades pour minimiser le risque de contamination des autres aires d'habitations ou des autres chiens.



2. Abri

Un abri extérieur pour chiens, communément appelé niche, garantit une protection contre les mauvaises conditions météorologiques et les stimuli indésirables. Une niche représente également un endroit calme et confortable où un chien ou plusieurs chiens peuvent se reposer et trouver de l'intimité. Plusieurs chiens peuvent partager une niche, mais uniquement si les exigences légales énoncées ci-dessous sont respectées.

Une niche construite correctement garantit une température agréable et crée des conditions propices au repos, à la détente et au sommeil. Plusieurs éléments sont à prendre en compte lors de la construction ou du choix d'une niche appropriée, car une niche est une ressource très précieuse pour les chiens gardés à l'extérieur.

Les chiens de garde de bétail qui vivent avec le troupeau dont ils ont la garde n'ont pas besoin de niche, car ils s'abritent grâce au bétail et sont ainsi protégés des éléments. Pour obtenir par exemple une protection contre le vent, les chiens de garde de bétail se placent au centre du troupeau. En vertu de ce règlement, un « chien de garde de bétail » est un chien appartenant à une race généralement reconnue comme apte à protéger le bétail contre les prédateurs et vivant au sein d'un troupeau de bétail. Les exemples de races les plus fréquentes de chiens de garde de bétail comprennent, sans s'y limiter, les chiens de montagne des Pyrénées, les bergers de Maremme, les Komondors et les Akbashs.



De plus, les chiens qui ont accès à un bâtiment abritant du bétail, tel qu'une grange, disposent d'un abri qui leur garantit une source de chaleur et de protection, et n'ont ainsi pas besoin d'une niche.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.2 (1) Tout chien qui est gardé à l'extérieur doit avoir facilement accès, en tout temps, à un abri qui remplit les critères suivants :
 - a. il est étanche et offre une protection contre les éléments;
 - b. il est structurellement solide, stable et ne présente aucun élément susceptible de causer des blessures au chien;
 - c. il est pourvu d'un toit isolé;
 - d. il a un plancher qui est nivelé, surélevé par rapport au sol et sec;
 - e. il est muni d'un moyen de ventilation, ce qui peut comprendre une entrée de porte ouverte;
 - f. il est d'une taille et d'une conception qui permettent à tous les chiens qui utilisent régulièrement l'abri de se retourner, de s'allonger en ayant les pattes complètement étendues et de se tenir debout en ayant leur tête à une hauteur normale lorsqu'ils occupent tous l'abri en même temps;
 - g. a une entrée de porte exempte d'obstacles;
 - h. il contient une litière qui, à la fois :
 - i. fait au moins trois pouces d'épaisseur ;
 - ii. est changée aussi souvent que nécessaire pour veiller à ce qu'elle reste confortable et dans l'ensemble propre, sèche et non souillée.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.2 (2) L'exigence selon laquelle tout chien gardé à l'extérieur doit avoir facilement accès, en tout temps, à un abri qui remplit les critères suivants ne s'applique pas au chien de garde de bétail ni au chien qui a facilement accès à un bâtiment structurellement solide qui, à ce moment-là, est utilisé pour abriter du bétail.



Conseils et meilleures pratiques :

- **Protection contre les éléments** : Tenez compte de l'emplacement de la niche et de la façon dont elle interagit avec les éléments, notamment le soleil, l'ombre et le vent.
 - Par exemple, pour réduire les courants d'air à l'intérieur de la niche du chien, il est conseillé de positionner l'entrée de la niche dans la direction opposée au vent dominant. La direction du vent dominant peut changer tout au long de l'année, mais les réseaux météorologiques locaux peuvent déterminer les tendances des vents dominants. Ils représentent ainsi une source d'aide pour les propriétaires et peuvent leur fournir des conseils sur le meilleur emplacement de la porte. Par exemple, en 2020, à Thunder Bay, le vent est venu du nord pendant plus de 7 mois, et de l'ouest pendant 2,5 mois. Dans ces conditions, orienter la porte vers le sud ou l'est offrirait au chien la meilleure protection contre le vent.
- **Habillages de portes et d'entrées de portes** : En hiver, les habillages de portes et d'entrées de portes d'une niche peuvent offrir une protection supplémentaire contre les intempéries et pourront être retirés en été. Il existe plusieurs styles d'habillages de portes et d'entrées de portes de niche, notamment les portes de grange à clapet, les portes battantes de type saloon, les portes d'entrée à rabat souple, les rideaux de portes ou les portes à contrôle mécanique. Chaque type de porte a ses propres limites, que ce soit au niveau de la praticité d'utilisation, de l'isolation et de la régulation de la température, de la visibilité extérieure et de la durabilité. Il est donc recommandé au propriétaire de s'engager dans des recherches avant d'installer une porte ou un habillage de porte. Une autre option pour offrir une bonne protection contre le vent et les éléments consiste à utiliser une niche équipée d'un vestibule.
 - Il faut savoir que l'accumulation de neige à l'entrée d'une niche peut empêcher un chien d'accéder à son abri.
- **Isolation** : Tout au long de l'année, l'isolation du toit d'une niche peut grandement favoriser le confort du chien. En hiver, l'isolation permet de conserver à l'intérieur de la niche la chaleur dégagée par le corps du chien, contribuant ainsi à maintenir une température agréable. En été, l'isolation agit comme une barrière afin de réduire l'entrée de chaleur et permet ainsi de maintenir l'air frais à l'intérieur de la niche.
 - Il existe plusieurs techniques pour dissuader un chien de mâcher le matériau isolant, notamment de recouvrir le matériau isolant avec un panneau très résistant (par exemple, du bois ou du caoutchouc). D'autres options incluent des produits non toxiques au goût dissuasif tels qu'un vaporisateur anti-mâchonnement à base de pomme amère appliqué sur l'isolant.
 - Les femelles enceintes, les chiens gériatriques, de races de petite taille ou à poil court, ainsi que les chiots peuvent avoir plus de difficultés à réguler leur température corporelle. Pour ces chiens vulnérables, il est important de penser à favoriser une isolation supplémentaire en hiver, par exemple lorsque la température est inférieure à 0 °C.
- **Emplacement** : Lors de la construction ou de l'installation d'une niche pour chien, choisissez un espace plat. Évitez les sols mous et les zones sujettes aux inondations, par exemple les zones d'herbe à proximité d'une source d'eau ou un emplacement au pied d'une colline.
 - Tenez compte de l'emplacement de la niche par rapport à la zone de confinement. Par exemple, si une niche est placée trop près d'une clôture, un chien pourra grimper sur le toit de la niche, sauter par-dessus la clôture et s'échapper.
- **Élévation** : Surélever la niche peut contribuer à réduire les effets des inondations, le risque de pourrissement du plancher, mais également fournir une isolation supplémentaire. Une solution pour surélever la niche et garder le sol sec consiste à utiliser du béton, des briques ou des blocs de béton.



- **Ventilation** : La ventilation et la circulation de l'air sont importantes, quelle que soit la saison. Par temps chaud, une bonne circulation d'air empêchera un chien de surchauffer. Par temps froid, la circulation de l'air limitera l'accumulation d'humidité et l'apparition de moisissures.
- **Taille** : Il faut savoir que le corps d'un chien évolue avec l'âge. Avant de construire ou de choisir une niche, il est donc important de faire des recherches en tenant compte de la race du chien, de sa croissance prévisionnelle (taille, largeur et poids).
 - Une niche trop petite risque de limiter les mouvements et ainsi le confort de l'animal, qui sera exposé à des risques de crampes et entrainera une mauvaise circulation d'air.
 - Une niche trop grande risque de ne pas offrir à l'animal une chaleur suffisante. Pensez aux différentes options permettant d'ajuster la niche en fonction de l'âge, de la taille et de la croissance du ou des chiens. Par exemple, lorsque le chien est un chiot, l'ajout d'une litière supplémentaire peut contribuer à réduire l'espace et ainsi permettre à l'animal de mieux réguler sa température.
- **Litière** : À moins de les nettoyer ou de les remplacer régulièrement, il est déconseillé d'utiliser des couvertures, des serviettes ou des coussins en guise de litière à l'intérieur de la niche du chien. En effet, ces matériaux peuvent attirer les parasites, encourager la formation de moisissures ou même geler s'ils sont humides ou mouillés par la pluie ou la neige. Il est préférable d'utiliser de la paille, des copeaux de bois, des granulés de bois, de la mousse résistante à l'humidité ou des coussinets en caoutchouc comme litière. Les copeaux et les granulés de bois sont très efficaces pour repousser les puces et les tiques.
 - Lorsque les températures descendent en dessous de 0 °C, installer une litière supplémentaire permet de renforcer l'isolation de la niche. De plus, la litière pourra facilement être retirée lorsque les températures montent.
- Si un chien est réticent à utiliser une niche, son propriétaire doit envisager de mener son enquête pour en connaître la raison (par exemple, il peut s'agir d'une odeur qui tient le chien à distance de l'abri, ou d'une anxiété générée par un facteur de stress) et doit prendre des mesures pour résoudre ces problèmes.



3. Attaches de retenue

Il est important de tenir compte du matériau utilisé pour attacher un chien, y compris pour le collier ou le harnais qui sera utilisé avec l'attache. Les chiens gardés à l'extérieur et liés à une attache de retenue peuvent être irrités ou blessés si l'attache et leur collier ou harnais ne sont pas de taille, de type, de conception, de poids appropriés ou s'ils ne sont pas correctement ajustés. Par exemple, si le collier est trop serré, des plaies peuvent se former sur le cou d'un chien ou lui faire mal. Dans certains cas, le collier peut même pénétrer dans la peau et provoquer des blessures douloureuses. Certains colliers ne sont pas adaptés pour une utilisation avec une attache de retenue, car ils risquent grandement de provoquer des blessures.

Pour assurer la sécurité de l'attache de retenue, il est également important de prendre des mesures pour :

- Empêcher l'enchevêtrement de l'attache de retenue.
- S'assurer que le chien dispose d'un espace suffisant et peut se déplacer librement.
- Empêcher le chien de s'échapper.
- Empêcher le chien d'atteindre des objets ou des dangers qui pourraient le mettre en situation de détresse.

Il est déconseillé d'attacher un chien à certains stades de sa vie. Par exemple, les chiots de moins de six mois sont incapables d'assurer leur propre protection et auront beaucoup plus de risques de s'enchevêtrer. De plus, attacher un chien sans lui garantir des contacts sociaux appropriés risque de nuire à ses besoins essentiels de socialisation. Attacher une femelle qui met bas ou allaite peut limiter sa capacité à assurer sa protection et celle de ses chiots, mais nuira également aux soins qu'elle est censée leur prodiguer. Attacher une femelle en chaleur peut augmenter le risque de blessure causée par un chien mâle qui voudrait tenter de s'accoupler avec elle de force.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.3 (1) Toute attache de retenue utilisée sur un chien qui est gardé à l'extérieur doit remplir les critères suivants :
 - a. permettre au chien de se mouvoir en toute sécurité;
 - b. être d'une taille, d'un type et d'un poids qui ne causeront pas d'inconfort ou de blessure au chien;
 - c. être munie d'un pivot qui peut tourner à 360° aux deux endroits suivants :
 - i. au point où l'attache de retenue est fixée au collier ou au harnais du chien;
 - ii. au point où l'attache de retenue est attachée à l'objet fixe;
 - d. être d'une longueur suffisante pour permettre au chien de se déplacer sur une distance d'au moins trois mètres, mesurée dans une direction horizontale, à partir du point où l'attache de retenue est attachée à l'objet fixe;
 - e. être dans un état suffisamment bon et être suffisamment bien attachée au chien et à l'objet fixe pour empêcher que le chien ne s'échappe.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.3 (2) Le collier ou le harnais utilisé avec une attache de retenue sur un chien gardé à l'extérieur doit être d'une taille, d'un type, d'une conception et d'un ajustement qui ne lui causeront pas d'inconfort ou de blessure.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.3 (3) Aucun collier étrangleur, collier à pinces, collier à piques, collier coulissant, harnais de tête ou collier martingale ne doit être utilisé avec une attache de retenue sur un chien gardé à l'extérieur.



- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.3 (4) Aucun chien gardé à l'extérieur ne doit être lié à une attache de retenue de manière à lui causer un risque indu de détresse, notamment :
 - a. une détresse liée à son âge, à sa santé ou à son état reproducteur;
 - b. une détresse causée par des objets ou des dangers qu'il est capable d'atteindre lorsqu'il est lié à l'attache de retenue.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.3 (5) Aucun chien gardé à l'extérieur ne doit être lié à une attache de retenue si, selon le cas :
 - a. il a moins de six mois; b. il est en train de mettre bas; c. il allaite; or d. il est en chaleur

Conseils et meilleures pratiques :

Directives générales sur l'attache de retenue :

- Les recherches démontrent que l'utilisation d'une attache de retenue n'est pas une solution universelle adaptée à tous les chiens. Un propriétaire doit évaluer si son chien est compatible avec un système d'attache, il évitera ainsi des conséquences néfastes et des problèmes de comportement.
- Par exemple, attacher un chien pendant de longues périodes d'isolement risque d'entraîner un manque de socialisation et ainsi amener le chien à manifester une agressivité basée sur la peur, avec des comportements tels que des morsures.
- Si les propriétaires sont en quête d'autres moyens pour contenir un chien tout en lui laissant la liberté de faire de l'exercice et de socialiser, ils peuvent s'orienter vers des méthodes telles que le maintien du chien dans une grande cour clôturée, dans un enclos ou l'utilisation d'une méthode d'« attache de course » composée d'un câble, d'une poulie ou d'un chariot, et qui offrira au chien davantage d'espace pour s'adonner à ses comportements naturels comme l'étirement ou la marche.

Meilleures pratiques

- **Conception de l'attache** : Assurez-vous que l'attache de retenue est fabriquée dans un matériau robuste qui ne causera pas de coupure sur la peau du chien et ne s'enchevêtrera pas autour de ses pattes. De plus, pour empêcher le chien de s'échapper, il est important de choisir un matériau résistant aux mâchonnements. Par exemple, utilisez une chaîne légère ou un câble enduit plutôt qu'une corde.
 - Une attache de retenue ne doit pas peser sur le chien lorsqu'il tente de se déplacer. En règle générale, l'attache ne doit pas peser plus de 10 % du poids du chien.
- **Conception du collier et du harnais** : Les colliers pour chiens fabriqués en nylon, en polyester ou en cuir sont préférables s'ils sont rattachés à une attache de retenue, car ils sont solides, flexibles et non toxiques. La taille et la largeur doivent s'ajuster au cou du chien, ne doivent pas entraver sa capacité à respirer ou à agir naturellement. Ils doivent également empêcher l'animal de s'échapper et ne doivent pas présenter un risque que le collier ou le harnais restent accrochés à des objets.
 - L'utilisation d'un harnais en lieu et place d'un collier pour lier un chien à une attache de retenue peut réduire le risque de blessure au niveau du cou.
 - Il faut régulièrement vérifier l'usure des colliers et des harnais, mais aussi s'assurer qu'ils sont bien ajustés, notamment chez les jeunes chiens en pleine croissance.
- **Prévention des enchevêtrements** : Lier une attache de retenue à un objet fixe présente un certain nombre de risques, dont un risque accru d'enchevêtrements pouvant occasionner une suffocation ou un étranglement.



- Il est fortement conseillé aux propriétaires de chiens liés à une attache de retenue de fréquemment surveiller leur animal pour limiter les risques de blessure et d'étranglement.
- **Longueur de l'attache de retenue** : Lorsque vous évaluez l'espace et les occasions de socialisation qu'offrent les différents systèmes d'attache, il faut tenir compte de facteurs tels que la race, la taille, le niveau d'énergie et les besoins sociaux du chien.
- **Empêcher le chien de s'échapper** : Pour garantir des conditions de sécurité maximales, il est conseillé d'attacher les chiens à l'intérieur d'une zone de confinement plus large (par exemple, une zone clôturée) pour limiter les risques de fuite et éviter l'entrée ou la prédation par un autre animal.
- **Prévention des accidents et des blessures occasionnées par l'attache de retenue** : Il est important de prendre en compte tous les éléments que pourra atteindre le chien lorsqu'il est attaché, qu'il s'agisse d'objets (par exemple, des outils tranchants, d'autres animaux, des matières toxiques) ou d'autres éléments de l'environnement du chien et qui pourraient être potentiellement dangereux (par exemple, une attache de retenue sur une plate-forme, sur le bord d'une terrasse ou à côté d'une clôture. En effet, le chien pourrait être tenté de sauter par-dessus la clôture et risquerait de s'étrangler, ou l'attache de retenue risquerait de se prendre dans la clôture).
 - Les chiens gériatriques gardés à l'extérieur courent un plus grand risque de subir des problèmes de mobilité, de blessures et d'anxiété, en raison de leur perte de vision et d'audition ou d'un déclin cognitif généralisé. L'attache de retenue d'un chien peut exacerber les troubles sensoriels et avoir des conséquences néfastes sur son bien-être, par exemple en entraînant des blessures, une peur ou une anxiété excessives.
- **Habituer le chien à l'attache de retenue** : Avant de laisser un chien seul et afin de minimiser le risque de détresse, il faut le dresser pour qu'il s'habitue à rester attaché. Le dressage, qui peut commencer dès que le chiot a atteint l'âge de six mois, ou même plus tôt si le propriétaire est physiquement présent pour le surveiller, passe par une augmentation progressive de la durée pendant laquelle le chien est laissé seul à l'attache. Il faut également bien surveiller les effets indésirables.



3.1 Temps détaché

Si les chiens sont liés à une attache de retenue à l'extérieur pendant de longues périodes sans possibilité de faire de l'exercice et de s'adonner à des activités d'enrichissement, ils risquent de souffrir de détresse physique et psychologique.

Les chiens sont des animaux sociaux qui ont besoin de contacts sociaux avec les humains, mais également avec d'autres chiens. Pour conserver un état de bien-être, les chiens doivent également pouvoir s'exprimer naturellement en courant et en jouant. Un enrichissement approprié contribuera à divertir le chien, stimulera son apprentissage, préviendra l'ennui et limitera les états mentaux négatifs.

Un chien confiné trop longtemps à une attache de retenue ne pourra pas faire de l'exercice et s'enrichir de manière adéquate et quotidienne. Un chien qui ne s'exerce pas suffisamment risque de souffrir de détresse, de blessures, de maladies, de malaises, d'anxiété et de peur. Tout ceci affectera sa capacité à socialiser et à interagir avec les humains ou les autres chiens. Un chien qui manque d'exercice pourra se replier sur lui-même, devenir hyperactif, agressif et développer des comportements répétitifs tels que l'arpenage excessif, l'aboiement, le fait de tourner en rond ou de creuser.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4 (1) Tout chien lié à une attache de retenue à l'extérieur pendant 23 heures d'une période de 24 heures, que ces 23 heures soient consécutives ou non, doit être détaché pendant une période continue d'au moins 60 minutes pour lui permettre de faire de l'exercice et des activités d'enrichissement
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4 (2) Les 60 minutes consécutives exigées au paragraphe (1) pendant lesquelles le chien est détaché de son attache de retenue doivent être fournies avant que le chien ne soit de nouveau lié à l'attache de retenue à l'extérieur.

Cette exigence s'applique chaque fois qu'un chien est lié à une attache de retenue à l'extérieur pendant 23 heures sur une période de 24 heures, que ces 23 heures soient consécutives ou non, et que le propriétaire soit physiquement présent ou non pendant la durée où le chien est attaché.

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4 (3) Cette exigence ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des situations suivantes,
 - a. le chien a, au cours de la période précédente de 24 heures, participé à une course, à une chasse, à un essai sur le terrain ou à une activité comparable et a besoin de repos en raison de sa participation à l'activité;
 - b. les conditions météorologiques extrêmes relevées par un avertissement ou une veille météorologique d'Environnement et Changement climatique Canada, comme un avis de chaleur, rendraient l'exercice ou les activités d'enrichissement dangereux pour le chien;
 - c. un vétérinaire indique, par écrit, que le chien ne devrait pas être détaché de l'attache de retenue pour des raisons de santé.

Conseils et meilleures pratiques :

- Pendant son temps détaché, le chien peut être laissé dans un enclos d'activité (ou dans un enclos d'habitation, à condition qu'il soit suffisamment grand pour lui permettre de se



défourler) où il pourra courir librement. Le temps détaché peut aussi être utilisé pour faire une promenade avec le chien tenu en laisse (qui n'est pas une attache de retenue).

- Tenez compte de la race, de l'âge, du niveau de forme et de la condition physique du chien. En effet, tous ces éléments peuvent avoir une incidence sur la quantité d'exercice dont l'animal aura besoin. Par exemple, les races très énergiques peuvent avoir besoin de plus de 60 minutes d'exercice ou d'activités d'enrichissement.
- Pour les chiens, les types d'enrichissement se divisent en deux grandes catégories : (i) l'enrichissement social qui se fait par le biais d'interactions avec d'autres chiens ou des personnes et inclut le jeu, les caresses et l'affection, et (ii) l'enrichissement environnemental qui se fait en exposant l'animal à divers environnements extérieurs et intérieurs, à des jouets, à un entraînement, à des activités d'enrichissements alimentaires et sensoriels.
- Le type d'outils d'enrichissement et la durée d'exposition varient considérablement en fonction de l'âge, de la race et du tempérament du chien.
- Voici quelques exemples de méthodes d'enrichissement qui participeront au bien-être des animaux :
 - Exposer les chiens à différentes odeurs.
 - Jouer avec des jouets sécuritaires ou fournir des modules de jeu.
 - Les enrichissements alimentaires, comme les jouets distributeurs de nourriture.
 - Occasions de creuser.
 - Les enrichissements à base d'eau, comme les arroseurs et les seaux (des jouets flottants, des balles ou des gâteries glacées peuvent être ajoutés pour intensifier la valeur d'enrichissement).



4. Enclos d'habitation

Il existe généralement deux types d'enclos pour les chiens gardés à l'extérieur. Le premier type d'enclos sert à héberger le chien et consiste en un endroit où il peut manger, se reposer, uriner et déféquer (un « enclos d'habitation »). Le second type d'enclos sert quant à lui à permettre au chien de se livrer à de l'exercice et au jeu (un « enclos d'activité » ou « enclos d'exercice »).

Lorsqu'un chien est gardé dans un enclos, il est important de s'assurer qu'il dispose d'un espace suffisant pour se mouvoir librement. Il faudra également s'assurer que le chien ne peut pas s'échapper, prendre des mesures pour le protéger des prédateurs et lui garantir un environnement sécuritaire si plusieurs chiens sont hébergés dans le même enclos. Un enclos trop petit et qui ne laisse pas au chien suffisamment d'espace pour exprimer ses comportements naturels peut avoir des conséquences négatives sur son bien-être physique et mental. Par exemple, le chien peut développer des comportements indésirables envers les humains ou d'autres chiens, tels qu'une peur pouvant déboucher sur un comportement agressif.

De plus, lorsque les femelles sont en chaleur, un chien mâle (qu'il soit stérilisé ou non) peut devenir agressif dans ses tentatives de s'accoupler avec la femelle. Ce genre de situation peut être difficile à contrôler et peut entraîner des blessures ou, dans le cas de mâles non stérilisés, une reproduction involontaire.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (1) Aucun chien qui est gardé à l'extérieur ne doit être gardé dans un enclos d'habitation si cela lui occasionne un risque indu de détresse.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (2) Tout chien qui est gardé à l'extérieur ne peut être gardé dans un enclos d'habitation que si celui-ci est construit de manière à l'empêcher de s'échapper et à le protéger raisonnablement contre les prédateurs ou autres animaux susceptibles de lui faire du mal.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (3) La taille de l'enclos d'habitation pour tout chien qui est gardé à l'extérieur doit satisfaire aux exigences minimales suivantes :

| Hauteur" à "Hauteur du chien - mesurée à l'épaule (cm) | Superficie de l'enclos d'habitation (m ²) |
|--|---|
| 70 ou plus | 15 |
| >= 40 à <70 | 10 |
| >= 20 à <40 | 6 |
| Moins de 20 | 4 |

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (4) Afin de [déterminer la taille minimale requise d'un enclos], la hauteur d'un chien est obtenue en le mesurant du sol aux épaules quand il se tient debout à pleine hauteur.
- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (5) Si plusieurs chiens sont gardés dans un enclos d'habitation, celui-ci doit comporter au moins la superficie prévue par le tableau ci dessus qui correspond au chien le plus grand gardé dans l'enclos, avec en plus au moins 1,5 mètre carré par chien additionnel qui y est gardé.
 - Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (6) Il n'est pas nécessaire de disposer d'une superficie supplémentaire de 1,5 mètre carré pour chaque chien additionnel n'est pas requise s'il a



moins de 12 semaines et qu'il est gardé avec sa mère ou sa mère de substitution.

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (7) Si plusieurs chiens qui sont gardés à l'extérieur sont gardés dans le même enclos, le propriétaire ou le gardien des chiens doit veiller à ce qui suit :
 - que les chiens faisant preuve d'agressivité envers d'autres chiens ne soient pas placés avec des chiens incompatibles; et
 - qu'une femelle qui est en chaleur ou qui va l'être ne soit pas placée avec un mâle.
 - Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.4 (8) Une femelle qui est en chaleur ou va l'être peut être placée dans un enclos d'habitation avec un mâle uniquement pour le temps nécessaire à l'accouplement si les chiens sont en présence physique du propriétaire ou du gardien d'un ou de plusieurs des chiens et que cette personne veille à la sécurité des chiens.

Conseils et meilleures pratiques :

- **Empêcher le chien de s'échapper et protection contre les prédateurs :** Assurez vous que la hauteur de l'enclos est suffisante pour que le chien ne puisse pas sauter par-dessus pour s'échapper.
 - Si l'environnement du chien est caractérisé par la présence d'animaux prédateurs (par exemple, des loups ou des coyotes), envisagez de faire rentrer le chien à l'intérieur ou prenez des mesures de sécurité additionnelles pour assurer la protection du chien, en installant par exemple des clôtures électroniques, des enclos couverts, des détecteurs de mouvement déclencheur des lumières, ou encore des dispositifs sonores répulsifs émettant des fréquences ultrasoniques inoffensives pour dissuader les prédateurs.
- **Taille minimale de l'enclos d'habitation :** Notez qu'une niche pour chien peut être placée à l'intérieur de l'enclos; elle n'aura aucune incidence sur la superficie minimale de l'enclos.
- **Hébergement collectif dans un enclos :** L'hébergement de plusieurs chiens dans un même enclos présente des avantages. Il encouragera notamment les interactions positives telles que le jeu, la camaraderie, le lien physique et stimulera la socialisation et les sources d'enrichissement.
 - Lorsque vous utilisez un enclos collectif pour héberger plusieurs chiens, il est recommandé d'adopter une approche cohérente et de laisser tous les chiens dans l'enclos, qu'ils soient attachés ou non. Laisser certains chiens liés à une attache de retenue alors que d'autres vagabondent librement présente des risques, tels que l'agression, l'anxiété ou les affrontements pouvant occasionner des blessures.
 - Si l'hébergement collectif ne se fait pas correctement (par exemple, si des chiens qui se sont montrés agressifs les uns envers les autres sont hébergés ensemble ou si un chien atteint d'une maladie contagieuse est hébergé avec des chiens sains), certains risques comme une plus forte exposition aux maladies infectieuses, la peur, l'anxiété, les blessures ou même la mort peuvent se présenter.
 - Si nécessaire, envisagez d'utiliser des bols d'aliments et d'eau séparés pour chaque chien, afin d'éviter la compétition entre les animaux et de minimiser les conflits ou les agressions liés aux ressources.
- **Femelles en chaleur et enclos d'habitation :** Si possible, il est conseillé d'installer l'enclos d'isolement où est hébergée une femelle en chaleur à proximité d'autres chiens familiers afin de favoriser le contact social tout en assurant la sécurité de la femelle. Si d'autres chiens sont hébergés à proximité de la femelle en chaleur, il est important de surveiller de près les chiens mâles pour s'assurer qu'ils n'ont pas de comportements agressifs et ne se blessent pas. Il est également recommandé d'installer une barrière ou un passage séparant la femelle en chaleur des mâles, afin d'éviter une reproduction involontaire qui peut se produire à travers des clôtures perméables.
 - Si vous soupçonnez une reproduction involontaire, consultez dès que possible un vétérinaire agréé.



5. Aire d'attache et enclos d'habitation

Il est important de s'assurer que la zone de confinement offre des espaces suffisants et distincts permettant à l'animal de manger, de boire, d'accéder à un abri, d'uriner et de déféquer, et que le chien soit lié à une attache de retenue ou à l'intérieur d'un enclos. Il est également important de maintenir un environnement propre, sain et doté d'un dispositif de drainage approprié. Tous ces éléments sont essentiels pour s'assurer que le chien n'évolue pas dans un environnement contaminé et ne risque de se blesser ou de tomber malade.

Exigence légale :

- Règl. de l'Ont. 444/19, art. 4.5 L'aire mise à la disposition d'un chien gardé à l'extérieur qui est lié à une attache de retenue ou placé dans un enclos d'habitation doit remplir les critères suivants :
 - a. être adéquate pour permettre au chien de se mouvoir librement et d'avoir des comportements naturels;
 - b. être adéquate pour permettre au chien de ne pas être obligé de se tenir debout, de s'asseoir ou de se coucher dans les excréments, l'urine, la boue ou l'eau;
 - c. comporter des zones distinctes pour l'exercice des fonctions suivantes :
 - i. s'alimenter et boire,
 - ii. uriner et déféquer;
 - d. être nettoyée aussi souvent que nécessaire pour empêcher l'accumulation d'excréments, d'urine ou d'autres déchets qui poserait un risque pour la santé du chien, pour maintenir un environnement hygiénique, pour réduire au minimum la présence de parasites et pour assurer la santé du chien, en utilisant des produits de nettoyage qui ne posent pas de risque pour sa santé.

Conseils et meilleures pratiques :

- Lors de la conception de la zone de confinement, il faut tenir compte de plusieurs facteurs, dont la race, la taille et les habitudes comportementales du chien (par exemple, creuser, mâchonner, se reposer). La taille et la personnalité du chien fourniront également des informations sur la meilleure façon de concevoir une zone de confinement, notamment sur les types de matériaux à utiliser (par exemple, du caoutchouc résistant, facile à nettoyer et à désinfecter, ou une litière de paille facile à changer).
- Limitez les risques d'infection, de blessure et d'irritation en installant un dispositif de drainage approprié. Ainsi, le chien ne vivra pas dans un environnement humide, boueux ou mouillé. Dans de nombreux cas, l'accumulation d'humidité et de bactéries peut occasionner des blessures au niveau des pattes, notamment des craquelures ou des fissures.
- L'enlèvement des déchets permet de protéger le chien, mais également le propriétaire.
 - Les déchets peuvent être des excréments de chien, de l'urine, de la litière ou de la literie souillée, des vomissements ou des déchets alimentaires. Sachez qu'en installant la zone de confinement à certains emplacements, l'enlèvement de certains déchets peut être plus difficile (par exemple, nettoyer l'urine sur l'herbe).
 - Lorsque l'urine ou les excréments ne sont pas nettoyés et s'accumulent, l'environnement de l'animal devient insalubre. Il deviendra donc un foyer de bactéries et risquera de transmettre des virus et des parasites internes dangereux à la fois pour les propriétaires et les chiens.



- Envisagez d'enlever les déchets tous les jours, ou même plus fréquemment en fonction du nombre de chiens hébergés dans un même enclos.
 - Le maintien d'un calendrier de nettoyage approprié réduit la probabilité de mauvaises odeurs et de niveaux élevés d'ammoniac, mais permet également au chien d'utiliser un maximum d'espace pour se livrer à ses comportements naturels, comme le repos ou le jeu.
 - Il faudra envisager de nettoyer l'enclos davantage si plusieurs chiens y sont hébergés. Un enclos négligé créera des conditions insalubres et malsaines. Par exemple, si les chiens jouent et mangent dans une zone où des excréments se sont accumulés, ils peuvent accidentellement consommer ces excréments, entraînant ainsi des risques de contamination par des parasites et des infections.
- Les déchets doivent être collectés puis éliminés rapidement et de manière hygiénique.
- Les produits de nettoyage doivent être non toxiques pour ne pas provoquer de maladies ou de blessures chez le chien. Par exemple, il est préférable d'utiliser des composés naturels comme le vinaigre dilué, le peroxyde d'hydrogène, le bicarbonate de soude, l'eau gazeuse ou d'autres produits similaires plutôt que des produits nettoyants contenant de l'ammoniac ou de l'eau de Javel.



Déni de responsabilité

Le ministère du Solliciteur général reconnaît que le bien-être des animaux est un sujet complexe et que la recherche sur le bien-être des animaux et les pratiques en termes de soins est en constante évolution. Ces informations ont été mises à jour en juillet 2022. À l'avenir, le Ministère pourrait fournir des mises à jour de ce document.

Le présent document d'orientation est sans effet juridique. Il n'entraîne pas la création de droits, d'obligations, d'immunités ou de privilèges juridiques. Ce document d'orientation ne constitue pas un avis juridique. Le présent document d'orientation doit être lu conjointement avec la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* (Loi de 2019) et le Règlement de l'Ontario 444/19 : Normes de soins et exigences administratives. En cas de contradiction entre le présent document d'orientation, la *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* et le règlement, la *Loi sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* et le règlement prévalent.

Ce document a été produit par le ministère du Solliciteur général, juillet 2022.

© Queen's Printer pour l'Ontario, 2022





Agression : Comportements antagonistes d'un chien à l'égard d'autres chiens ou d'humains (par exemple, le chevauchement, la protection des ressources, l'aboiement).

Attache de retenue : Une corde, une chaîne ou un dispositif de retenue similaire attaché à une extrémité à un objet fixe et, pour plus de précision, qui n'est pas composé d'une laisse ou d'un dispositif de retenue tenu par une personne.

Bétail : Aux fins du présent document, on entend par bétail les ovins, les porcins, les caprins, les bovins, les chevaux, les mules, les poneys, les ânes ou les volailles.

Chenil : Désigne un espace extérieur clos utilisé pour confiner un chien. Aux fins du présent document, un chenil ne fait pas référence à une installation où les chiens sont élevés, dressés ou placés en pension.

Chien de garde de bétail : Désigne un chien appartenant à une race généralement reconnue comme apte à la protection du bétail contre les prédateurs et qui vit parmi un troupeau de bétail.

Chien gériatrique : Désigne un chien âgé qui connaît un déclin progressif de la capacité de son corps à se régénérer, à maintenir des fonctions corporelles normales et à s'adapter aux stress et aux changements de son environnement. Le « stade gériatrique » peut varier en fonction de la taille, de la race et de la qualité de vie de l'animal.

Collier étrangleur : Désigne un dispositif de retenue qui se resserre sans limites autour du cou d'un chien.

Collier étrangleur ou à clous : Désigne un collier composé d'une série de pointes émoussées qui pincent la peau du cou du chien en cas de tension. Lorsqu'un tirage est exercé sur la boucle de contrôle, les pointes pincent la peau du cou de l'animal.

Collier Martingale : Désigne un collier composé de deux boucles. La grande boucle est glissée sur le cou du chien alors que la plus petite sert à attacher une laisse. Lorsque le chien essaie de tirer, la laisse entraîne une tension de la petite boucle, ce qui a pour effet de resserrer la grande boucle sur le cou du chien.

Comportements naturels : Le comportement est l'action, la réaction ou le fonctionnement d'un animal dans diverses circonstances. Les comportements naturels sont des comportements que les animaux ont tendance à manifester lorsqu'ils se retrouvent dans des conditions naturelles, car ces comportements sont une source de plaisir et sont favorables à leur fonctionnement biologique (par exemple, s'étirer, aboyer, socialiser).

Contamination : Désigne la présence indésirable d'une matière potentiellement nocive. Par exemple, la présence de saletés, d'urine, d'excréments ou de substances toxiques.

Course et chasse/essai sur le terrain : Événements créés pour mettre en lumière les aptitudes à la course (par exemple, les courses de chiens de traîneau) ou à la chasse des chiens.

Désinfecter : Désigne l'utilisation d'un produit pour éliminer les micro-organismes (tels que les bactéries) qui restent sur une surface après son nettoyage.

Détresse : Défini au paragraphe 1(1) de la *loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* comme l'état a) d'avoir besoin de soins convenables, d'eau, de nourriture ou d'un abri,



b) d'être blessé ou malade, d'avoir mal ou de souffrir, ou c) d'être maltraité, d'être la victime de souffrances, de privations ou de négligence physiques ou psychologiques excessives.

En chaleur : Également appelé « œstrus », désigne le stade auquel une femelle est physiquement capable de s'accoupler, est réceptive à l'accouplement et est fécondable.

Enclos d'activité : Également connu sous le nom d'**enclos d'exercice**. Désigne un espace clôturé (y compris par une clôture invisible ou électrique) ou autrement fermé, qui est suffisamment spacieux pour permettre au chien de courir à sa vitesse maximale et qui est utilisé pour l'exercice, le jeu ou les activités d'enrichissement.

Enclos d'habitation : Désigne une cour fermée, une cage, un chenil ou tout autre espace extérieur clos à l'intérieur dans lequel un chien est confiné, et qui n'est pas assez grande pour permettre au chien de courir à sa vitesse maximale.

État corporel : L'état corporel désigne les proportions relatives de muscles et de graisse sur le corps d'un chien et qui influenceront ses activités quotidiennes et sa santé globale. L'état corporel est généralement évalué grâce à la notation d'état corporel, un outil qui attribue une notation des niveaux de muscle maigre et de graisse corporelle grâce à une évaluation visuelle et pratique.

Inspecteur en chef du bien-être des animaux : Nommé par le solliciteur général de l'Ontario, l'inspecteur en chef du bien-être des animaux est chargé de nommer les inspecteurs du bien être des animaux et de superviser les services de protection des animaux.

Licou : Désigne un collier comportant une boucle qui se glisse autour du museau du chien ainsi qu'une autre boucle qui se fixe à l'arrière de son cou. Le style collier de gorge comprend un anneau situé au niveau de la gorge qui s'attache à la laisse.

Maladie contagieuse : Désigne une maladie qui se propage d'un animal à l'autre ou d'une personne à l'autre (également connue sous le nom de maladie infectieuse, contagieuse ou transmissible).

Mise bas : Action de mettre au monde des chiots.

Niche à chien : Désigne une structure offrant un abri et une protection contre les éléments (par exemple, le soleil, la pluie, le vent, la neige).

Normes de soin : Désigne les exigences minimales en matière de soins apportés à un animal. Tous les propriétaires et gardiens doivent se conformer aux normes de soins et aux exigences administratives applicables énoncées dans la *loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*.

Services de protection des animaux : Les services de protection des animaux sont chargés de faire appliquer la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*. Les inspecteurs provinciaux effectuent des inspections et répondent aux sollicitations et aux enquêtes. Ils mènent également des activités de sensibilisation et d'éducation concernant les meilleures pratiques en matière de soins apportés aux animaux.

Tiques : Désigne de petits parasites pouvant être porteurs de virus ou de bactéries nuisibles aux chiens et aux humains. Les tiques ont des pièces buccales qui s'accrochent à la peau. Pendant cette période de fixation, elles peuvent transférer des virus ou des bactéries nocifs dans le sang du chien et provoquer des maladies.

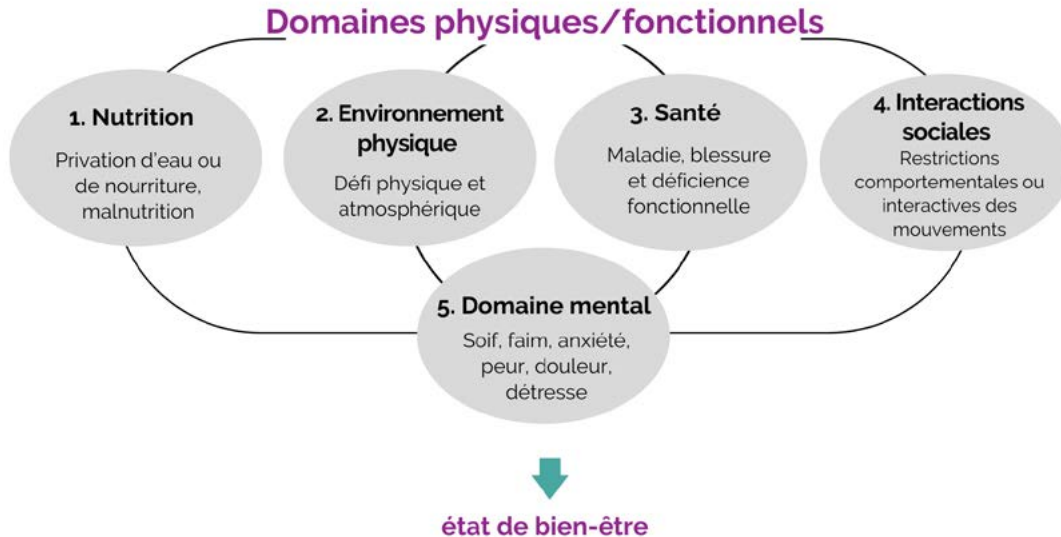
Vétérinaire : Une personne autorisée à exercer la profession de vétérinaire par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.





Annexe A: Le modèle des cinq domaines

Référence du tableau : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33066335/>



Annexe B: Notation d'état corporel : Échelle à cinq points

Référence du tableau : Underdog Pet Foods | AAFCO Fresh Dog Food Singapore
<https://www.underdog.sg/getting-started/body-condition-score-chart/>

Notation d'état corporel : échelle à 5 points

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| | | | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Grave insuffisance pondérale | Insuffisance pondérale | Poids idéal | Surpoids | Obésité |
| Côtes et colonne vertébrale saillantes, avec une perte importante de masse musculaire | Côtes et colonne vertébrale facilement visibles, avec une perte notable de la masse musculaire | Côtes et colonne vertébrale quelque peu visibles et facilement palpables | Côtes et colonne vertébrale encore palpables, mais recouvertes d'une fine couche de graisse | Côtes et colonne vertébrale palpables uniquement par une pression extrême et recouvertes d'une épaisse couche de graisse |





American Veterinary Medical Association. (s.d.). Cold weather animal safety. Consulté en avril 2022 sur <https://www.avma.org/resources-tools/pet-owners/petcare/cold-weather-animal-safety>

American Veterinary Medical Association. (s.d.). Disease risks for dogs in social settings. Consulté en avril 2022 sur <https://www.avma.org/resources-tools/pet-owners/petcare/disease-risks-dogs-social-settings>

American Kennel Club. (s.d.). Kennel emergency and disaster planning for breeders: Keeping your dogs and facility safe. Consulté en mai 2022 sur <https://www.akc.org/expert-advice/dog-breeding/kennel-emergency-disaster-planning-keeping-dogs-facility-safe/>

Canadian Veterinary Medical Association. (2018). A Code of Practice for Canadian Kennel Operations (3rd Edition). Consulté en avril 2022 sur <https://www.canadianveterinarians.net/media/xgcl-3jhp/code-of-practice-for-canadian-kennel-operations.pdf>

Canadian Veterinary Medical Association. (2014). Eco-friendly Pet Care Tips. Consulté en avril 2022 sur <https://www.canadianveterinarians.net/related-resources/eco-friendly-pet-care-tips/>

Carter, A., McNally, D., et Roshier, A. (2020). Canine collars: an investigation of collar type and the forces applied to a simulated neck model. *Veterinary Record*, 187(7), e52-e52.

Centers for Disease Control and Prevention. (2022). Healthy Pets, Healthy People: Dogs. Consulté en avril 2022 sur <https://www.cdc.gov/healthypets/pets/dogs.html>

Centers for Disease Control and Prevention. (2022). Proper hygiene when around animals. Consulté en mai 2022 sur https://www.cdc.gov/healthywater/hygiene/etiquette/around_animals.html

Chapagain, D., Virányi, Z., Wallis, L. J., Huber, L., Serra, J., et Range, F. (2017). Aging of attentiveness in border collies and other pet dog breeds: The protective benefits of lifelong training. *Frontiers in aging neuroscience*, 9, 100.

Dev, R. (2016). *The Ekistics of Animal and Human Conflict*. Copal Publishing Group.

Freeman, L.M. (2020). The scoop on storing pet food. Cummings School of Veterinary Medicine. Consulté en avril 2022 sur <https://vetnutrition.tufts.edu/2020/10/the-scoop-on-storing-pet-food/>

Gershman, K. A., Sacks, J.J, et Wright, J.C. (1994). Which dogs bite? A case-control study of risk factors. *Pediatrics*, 93(6), 913-917.

Ghasemzadeh, I. et Namazi, S. H. (2015). Review of bacterial and viral zoonotic infections transmitted by dogs. *Journal of Medicine and Life*, 8(Spec Iss 4), 1-5.



Government of British Columbia, Ministry of Agriculture. (2012). Sled Dog Code of Practice. Consulté en avril 2022 sur https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/agriculture-and-seafood/animal-and-crops/animal-welfare/sled_dog_code_of_practice.pdf#:~:text=The%20Sled%20Dog%20Code%20of%20Practice%20is%20a,in%20the%20Sled%20Dog%20Standard%20of%20Care%20Regulation

Hastings Veterinary Hospital. (2018). Signs of hypothermia in dogs and what to do about it. Consulté en avril 2022 sur <https://hastingsvet.com/signs-hypothermia-dogs/>

Houpt, K.A. (2018). Domestic Animal Behavior for Veterinarians and Animal Scientists (6e édition). John Wiley et Sons.

Mellor, D.J. (2016). Moving beyond the “Five Freedoms” by updating the “Five Provisions” and introducing aligned “Animal Welfare Aims”. *Animals*, 6(10), 59. Consulté en avril 2022 sur <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5082305/>

Mellor, D.J., Beausoleil, N. J., Littlewood, K. E., McLean, A. N., McGreevy, P. D., Jones, B., et Wilkins, C. (2020). The 2020 five domains model: Including human–animal interactions in assessments of animal welfare. *Animals*, 10(10), 1-24. Consulté en avril 2022 sur <https://www.mdpi.com/2076-2615/10/10/1870>

Milgram, N.W., Head, E., Zicker, S.C., Ikeda-Douglas, C. J., Murphey, H., Muggenburg, B., Siwak, C., Tapp, D., et Cotman, C. W. (2005). Learning ability in aged beagle dogs is preserved by behavioral enrichment and dietary fortification: A two-year longitudinal study. *Neurobiology of aging*, 26(1), 77-90.

Moesta, A., McCune, S., Deacon, L., et Kruger, K. A. (2015). *Animal Behaviour for Shelter Veterinarians and Staff*, Chapter 8: Canine Enrichment.

Mood, A. (2019). How to tell if your dog is stressed. American Kennel Club. Consulté en avril 2022 sur <https://www.akc.org/expert-advice/advice/how-to-tell-if-your-dog-is-stressed/>

Morris, Amy. (2013). Policies to promote socialization and welfare in dog breeding. Consulté en avril 2022 sur <https://spca.bc.ca/wp-content/uploads/Morris-A-2008-policies-to-Promote-Socialization-and-Welfare-in-dog-breeding.pdf>

Mush with PRIDE. (2021). Sled Dog Care Guidelines 4th Edition. Consulté en avril 2022 sur <https://www.mushwithpride.org/downloads>

Ontario SPCA. (s.d.). Ideal doghouse for outdoor use in Ontario. Consulté en avril 2022 sur https://www.oshawa.ca/residents/resources/Ideal_Doghouse_Accessible.pdf

Ontario SPCA and Humane Society. (2020). Cold weather pet safety tips. Consulté en avril 2022 sur <https://ontariospca.ca/blog/cold-weather-pet-safety-tips/>

Ontario SPCA and Humane Society. (s.d.). Group housing. Consulté en avril 2022 sur <https://ontariospca.ca/spca-professional/shelter-health-pro/environmental-needs-and-behavioural-health/facility-assessment/housing/dog/group-housing/>



Ontario SPCA and Humane Society. (2020). Hot weather pet safety. Consulté en avril 2022 sur <https://ontariospca.ca/blog/hot-weather-pet-safety/#:~:text=It's%20important%20to%20watch%20for,cool%20water%2C%20not%20cold%20water>

Ontario SPCA and Humane Society. (s.d.). Shelter house pro: Enrichment and socialization for dogs and puppies. Consulté en avril 2022 sur <https://ontariospca.ca/spca-professional/shelter-health-pro/environmental-needs-and-behavioural-health/enrichment-and-socialization-dog/>

Ontario Veterinary Medical Association. (s.d.). Pet Health 101. Consulté en avril 2022 sur <https://www.ovma.org/pet-owners/basic-pet-care/pet-health-101/>

Ontario Veterinary Medical Association. (s.d.). Pet safety tips. Consulté en avril 2022 sur <https://www.ovma.org/pet-owners/basic-pet-care/pet-safety-tips/>

Reisen, J. (2021). Warning signs of dehydration in dogs. American Kennel Club. Consulté en avril 2022 sur <https://www.akc.org/expert-advice/health/warning-signs-dehydration-dogs/>

Romaniuk, A., Flint, H., et Croney, C. (2020). Does long-term tethering of dogs negatively impact their well-being? Purdue College of Veterinary Medicine. Consulté en avril 2022 sur <https://www.extension.purdue.edu/extmedia/VA/VA-23-W.pdf>

Shortsleeve, C. (2020). 7 mistakes to avoid when storing dog food. Great Pet Care. Consulté en avril 2022 sur <https://www.greatpetcare.com/dog-nutrition/7-mistakes-to-avoid-when-storing-dog-food/>

Stewart, M. J., Barker, P., Boissonneault, M.-F., Clarke, N., Kirby, D., Kislock, L., Long, R., Morgan, C., Moriarty, M., Tedford, T., Turner, F., et Wepruk, J., Sled Dog Code of Practice 7–41 (2012). Victoria, C.-B.; Ministère de l'Agriculture.

The Humane Society of the United States. (s.d.). Chewing: How to stop your dog's biting problem. Consulté en mai 2022 sur <https://www.humanesociety.org/resources/stop-your-dogs-chewing>

Weir, M. et Buzhardt, L. (s.d.). Signs your dog is stressed and how to relieve it. VCA Animal Hospitals. Consulté en avril 2022 sur <https://vcacanada.com/know-your-pet/signs-your-dog-is-stressed-and-how-to-relieve-it>

Wells, D. L. (2009). Sensory stimulation as environmental enrichment for captive animals: a review. *Applied Animal Behaviour Science*, 118(1-2), 1-11.

Williams, K. et Buzhardt, L. (s.d.). Body Condition Scores. VCA Animal Hospitals. Consulté en avril 2022 sur <https://vcacanada.com/know-your-pet/body-condition-scores>

